

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**MISE À DISPOSITION D'UN BÂTIMENT  
INDUSTRIEL À LA SOCIÉTÉ RAMONA ET À  
LA SOCIÉTÉ KAM&KA**

Mission Stratégies foncières et  
immobilières  
Numéro : 2021-D-279

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions au président,
- VU, l'arrêté n°30 du 11 août 2020 portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signatures à Monsieur Gérard Roy,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** - Est approuvée la mise à disposition des locaux situés 6060, route de L'Isle d'Espagnac à Gond-Pontouvre, passée avec la société RAMONA PRODUCTIONS dont le siège social est situé 53 rue Notre-Dame de Nazareth 75003 Paris, inscrite au R.C.S. de Paris sous le numéro B 417 565 199 et la société KAM&KA dont le siège social est situé 32 Bd de Strasbourg 75468 Paris 10 inscrite au RCS de Paris sous le numéro 800 468 530.

**Article 2** - Le droit d'occupation est consenti pour une durée comprise entre le 11 septembre 2021 et la date de signature de l'acte authentique de cession du bâtiment par GrandAngoulême, et au plus tard le 31 janvier 2022.

**Article 3** - Le montant forfaitaire du loyer s'élève à 6 000 € HT sur la période, soit un loyer de 7 200 € TTC, payable à hauteur de 50 % pour chaque société. Ces dernières prendront en charge directement notamment les abonnements d'eau et d'électricité.

**Article 4** - La recette est inscrite au budget annexe aménagement de zones – gestion immobilière– articles 752 et 758.

**Article 5** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 03 NOV. 2021

P/Le Président,  
Le Vice-Président,

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le 03 NOV. 2021  
Publié ou notifié,  
Le 03 NOV. 2021



Gérard ROY